

COMMUNIQUÉ

Objet : Signature du premier contrat local de santé, entre la CCPEVA et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Dans le cadre de sa politique engagée en matière de solidarité et cohésion sociale, la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance (CCPEVA) signe le 20 septembre 2024 son premier contrat local de santé (CLS) avec l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes et les partenaires associés.

UN CONTRAT ETABLI SUR LA BASE D'UN DIAGNOSTIC COLLECTIF AVEC LES ACTEURS DE LA SANTE

En 2022, la CCPEVA a réalisé un état des lieux des besoins sociaux et de santé sur le territoire. Ce diagnostic repose sur une analyse documentaire, des données statistiques, et un travail en concertation avec les acteurs et partenaires locaux intervenants sur les questions sociales, familiales, et dans le champ de la santé. Cette analyse partagée a permis d'identifier les spécificités du territoire, les principaux besoins et ressources, et d'orienter les réflexions sur la pertinence des actions à développer.

C'est sur cette base, que la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance a poursuivi, en 2023, la mobilisation des acteurs et partenaires pour réaliser un contrat local de santé sur le territoire. Un séminaire réunissant une soixantaine d'acteurs et plusieurs ateliers thématiques ont été organisés dans ce cadre.

Alors que la compétence relative à l'organisation des soins relève de l'Etat, la collectivité a un rôle essentiel à jouer dans l'amélioration de la santé de la population à travers l'impact de sa politique publique sur un grand nombre de déterminants de la santé (santé physique, santé mentale et environnement social).

LES OBJECTIFS DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Porté conjointement par l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, la communauté de communes et les institutions volontaires, le CLS vise à construire avec l'ensemble des acteurs de santé, du social et du médico-social, un projet de santé adapté aux spécificités du territoire afin de conduire des actions adaptées aux besoins de ses habitants.

Les objectifs sont multiples :

- Réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.
- Soutenir la mise en place de solutions pour une offre de santé de proximité.
- Améliorer les conditions de vie des habitants pour une meilleure santé et plus de bien-être.
- Rassembler pour mieux agir et communiquer ensemble pour une meilleure lisibilité et accessibilité de tout ce qui se fait en matière de santé sur le territoire.

Le CLS permet d'agir dans différents domaines de la santé, que ce soit en matière de prévention, de promotion de la santé, d'accès aux soins ou d'accompagnement médico-social. Il permet une meilleure articulation et coordination des interventions, au profit des parcours de vie, de santé et de soins des habitants.

LES AXES STRATEGIQUES

5 axes ont été identifiés et validés collectivement, fils conducteurs d'un programme d'actions qui sera déployé sur une durée de 5 ans, de 2024 à 2029.

- **Axe 1 : L'accès aux soins et aux droits en santé**

Objectif 1.1 : Renforcer l'offre de soins de premier recours

Objectif 1.2 : Améliorer l'accès à l'offre et les parcours de soins

- **Axe 2 : La promotion et prévention de la santé**

Objectif 2.1 : Améliorer le recours au dépistage et à la vaccination

Objectif 2.2 : Développer les compétences et les comportements favorables à la santé

- **Axe 3 : La santé mentale**

Objectif 3.1 : Renforcer la connaissance et l'appropriation des enjeux en santé mentale

Objectif 3.2 : Promouvoir le bien-être et prévenir la souffrance psychique

- **Axe 4 : Le "bien vieillir" et l'autonomie**

Objectif 4.1 : Lutter contre l'isolement social et favoriser la mobilité des seniors

Objectif 4.2 : Favoriser l'attractivité des métiers du maintien à domicile

Objectif 4.3 : Accompagner les proches aidants

Objectif 4.4 : Favoriser l'adaptation du logement

- **Axe 5 : « Faire vivre » le contrat local de santé**

Objectif 4.5 : Mettre en œuvre le contrat local de santé

LES SIGNATAIRES

- L'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Savoie
- La Mutualité Sociale Agricole
- Les Hôpitaux du Léman
- L'établissement de soins médicaux et de réadaptation MGEN Evian
- L'établissement public de santé mentale de la Haute-Savoie

LA MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre, l'animation et la coordination du CLS sont assurés par une chargée de mission dont le poste est conjointement financé par l'ARS et la communauté de communes.

Le CLS est par nature dynamique et évolutif. Il a ainsi vocation à intégrer tout au long de sa mise en œuvre de nouvelles actions proposées par les partenaires dans le cadre de leurs compétences et en cohérence avec les axes initiaux. Il se veut être un outil souple, permettant de s'adapter aux spécificités et aux besoins des habitants du territoire.

Le plan d'actions fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation régulière par un comité de pilotage réunissant les principaux partenaires, visant une amélioration continue du contrat et l'atteinte des objectifs fixés.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



La CCPEVA s'implique dans les 17 objectifs de développement durable de l'ONU

Contact presse :

- Service communication – CCPEVA Tél. 04 58 57 03 87 / communication@cc-peva.fr

- ARS Auvergne-Rhône-Alpes : Tél : 04 27 86 55 55 / ars-ara-presse@ars.sante.fr